



AUDIOCONFERENCE du 8 février 2021

Situation sanitaire

Depuis début janvier, la tendance s'affirme : 75% en présentiel, 25 % en télétravail, 45 % en télétravail au moins 1jour/semaine.

6 agents en fragilité.

Les chiffres du jour

Le recensement de la journée du lundi 8 février fait ressortir, sur 1355 agents recensés :

- Présents : 842 agents
 - Absents : 191 agents
 - Télétravail : 322 agents, nomades compris
 - ASA : 6 personnes vulnérables, 1 en septaine, 4 pour autres motifs
- 2 nouveaux cas d'agents positifs (84 cas depuis le début du recensement).

Actualisation des consignes

parution le vendredi 29 janvier d'un flash du secrétariat général pour insister sur la réaffirmation des règles sanitaires et l'organisation du travail :

- développement de variant de virus,
- le télétravail reste la règle à raison de 5jours/semaine, avec toutefois la possibilité pour les agents de revenir sur site 1 ou 2 fois/semaine si nécessaire.
- les réunions doivent être privilégiées à distance. Lorsque cela n'est pas possible, elles doivent se dérouler sur une durée limitée dans des locaux régulièrement aérés en présence de 6 personnes maximum.
- les moments de convivialité sont proscrits
- les mesures barrières sont plus que jamais impératives : port du masque (nez et bouche), lavage des mains, gestes barrières, distance de 1m avec masque et 2m sans masque.
- mise en place d'horaires décalés dans les lieux de restauration pour limiter l'affluence (4 personnes maxi par table).
- les masques distribués jusqu'à présent sont bien de catégorie 1.

Un rappel sera encore adressé à l'ensemble des agents.

Intervention du référent COVID : la fiche repères sur les cas suspectés ou avérés a été mise à jour, avec une nouvelle définition des personnes contact et à risques.

En cas de contact direct, la notion de durée ne rentre plus en ligne de compte.

Le principe reste toujours identique, faire une déclaration sur « declare.ameli.fr » et remplir le résultat du test sur le même site.

DUERP La campagne a été retardée, les problèmes liés à la crise sanitaire y seront recensés.

Le questionnaire sera envoyé à chaque agent.

Questions diverses

Le taux de déploiement du matériel est de 50 %. Il y a plus de télétravailleurs en milieu urbain.

Il est prévu un taux de déploiement de 60 % pour la fin du premier semestre avec des perspectives entre 80 % et 90 % du personnel doté pour la fin 2021.

Il y a une liste d'attente pour le matériel.

Les agents souhaitant passer au télétravail doivent en discuter avec leur responsable et le formaliser par un mail sur la balf de la logistique avec copie au responsable.

Les télétravailleurs qui ont un micro portable vont se voir doter d'un écran 24 pouces, (plus grand que ceux au bureau) à leur domicile. En aucun cas on ne retirera un écran aux agents ayant un double écran au bureau.

Au domicile, il est conseillé de n'utiliser que le grand écran étant donné les différences de taille entre le portable et l'écran fixe.

Il n'est pas prévu de sac à roulettes pour les micro portables, seuls les nomades en sont dotés.

Les agents en difficulté peuvent adresser une demande au CHS qui a un budget dédié.

Question sur le NRP

La direction ne peut pas s'engager à ce jour sur les perspectives de 2022 pour le SIE de Schiltigheim. Les demandes de mutation seront examinées et limitées pour permettre la continuité du service.

Forfait mobilité durable

Les demandes sont saisies, pas d'infos sur le paiement, à voir mars ou avril.

Vous êtes nombreux à nous soutenir, n'hésitez plus à nous rejoindre !

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25